Sexe au choix

28/12/2011 à 18h00

73 députés PS viennent de déposer une proposition de loi visant à simplifier la procédure de changement de la mention du sexe dans l'état civil, conditionnée en France à la preuve d'une opération chirurgicale irréversible.

L'auteur du texte, la députée PS de Gironde Michèle Delaunay, estime que sa proposition de loi constitue "un pas en avant considérable". Elle s'appuie sur la résolution 1728 du Conseil de l'Europe, qui préconise d'inscrire dans les documents officiels *"l'identité de genre choisie sans obligation préalable de stérilisation ou d'autres procédures comme une opération de conversion sexuelle ou une thérapie hormonale"*. Tout lire *(merci doc bazooka)*